

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante RHIZOCELL

de la société **LALLEMAND**

enregistrée sous le n°2020-1209

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom LALRISE VITA.

Informations générales

Noms du produit	RHIZOCELL RISE P DUAL TECH LALRISE VITA
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	LALLEMAND 4 route de Beaupuy, 31180 Castemaurou, FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	865-2014.01
Numéro d'AMM	1110014

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/04/2020

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice des autorisations de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN